## Heures et congés

Par Gwen76

Bonjour, j'aurais une question à propos des heures supplémentaires.

Mon mari travaille en tant qu'ouvrier agricole tout les jours il fait 10h par jours (contrat de 35h de base) parfois il n'a pas de repos pendant plus de 10jours car il fait les samedis et dimanches matins donc il commence le Lundi jusqu'au vendredi, bosse le matin le week-end et ensuite enchaîne encore sa semaine jusqu'au vendredi.

Le mois dernier il n'a eu que 2 jours de repos sur tout le mois ainsi qu'une journée de 17h et une de 14h.

Nous avons calculé sa feuilles d'heures il a fait 107h supplémentaires et 32h lui ont été déduites sur sa paye, nous ne vérifions jamais d'habitude (on fait trop confiance) mais là il a touché 30e de mois que le mois précédent en aillant fait + d'heures supplémentaires donc ça nous a interpellé.

Est ce normal ? Il a essayé d'en discuter avec sa patronne et elle dit que c'est normal car ils ont déduisent c'est 2 jeudis qu'il a prit de repos !!!

Je sais bien que tout cela n'est pas légal autant d'heures bien-sûre mais il voulait en faire pour avoir des salaires beaucoup plus élevé que le Smic, elle etait d'accord en lui disant qu'elle lui paierais bien tout sans soucis mais sauf que là ce n'est pas le cas.

Et pour ces congés payés (cdi depuis Decembre 2023), comme il lui a parler des heures déduitent, elle sent qu'on commence à se rendre compte de beaucoup de choses donc elle lui a dit qu'elle essaierais de lui payer ses congés payer non prit en sorte de prime de fin d'année, ce qui nous aiderais car nous sommes dans une situation financière très compliquée sauf que maintenant elle lui dit qu'elle n'a pas le droit de le faire que c'est interdit de faire ceci, est-ce vrai ? Surtout qu'il ne peut pas prendre de congés car une collègue est en congés maternité et elle seule pouvait le remplacer donc c'est impossible surtout qu'elle ne reviendra pas après car elle l'a dit à mon mari qu'elle cherche ailleurs.

Si quelqu'un pourrait nous aider svp et nous dire quoi faire car il s'est toujours fait avoir avec tout les patrons qu'il a eu car il est "trop gentil".

Merci d'avance pour vos réponses.
----Par Dagle

Bonjour,

48h par semaine, durée limite indépassable hors cadre, mais un ouvrier agricole est non-cadre.

I employeur est dans I illégalité de faire travailler 10 jours de suite sans repos, il y a peu de chance que la convention collective me contredise.

l'employeur (illégal) peu payer les heures supp qui dépassent largement la légalité sous forme de prime, et je parle de prime mensuelles, mais si c'est chaque mois ca va encore poser problèmes, c'est pour ca qu' elle veux le faire à la fin de l'année en une seul fois je suppose.

Vous amenez votre employeur ( si vous avez insistez à faire tant d'heures et de jours à la suite ) à l'illégalité .

mais vu qu'elle enleve des cp alors qu'il vient travailler et qu'elle veux les payer en fin d'année c'est un beau bordel d'illégalité de partout on dirait bien .

si vraiment l'employeur vous semble malhonnête et que vous avez un gros doute, hop hop inspection du travail, allez y s'il l'employeur semble en train de chercher à vous endormir